

Les maires de Blandy

Cette liste reprend les maires ou officiers municipaux de Blandy depuis les débuts de la Révolution. Elle n'est peut-être pas exhaustive et comporte sans doute quelques erreurs de détail, notamment sur les dates. Les sources sont dispersées et il n'est pas toujours aisé de repérer ce personnel municipal, surtout pour la période la plus ancienne.

Les membres du conseil étaient divisés en deux échelons : les notables, dont le nombre variait de 6 à 42 suivant la population de la commune, et les officiers (=conseillers) municipaux, au nombre de 3 à 21. Ces officiers composaient le corps municipal, élément actif et permanent du conseil général de la commune.

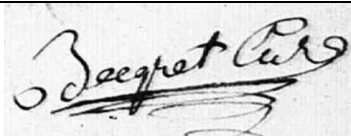
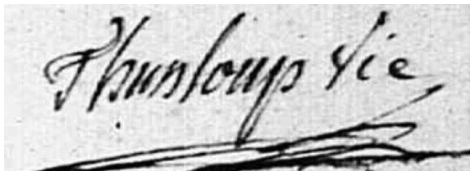
L'agent municipal (ou maire) est, en principe, élu pour deux ans (les changements politiques étant souvent répercutés automatiquement jusque dans les communes) et il ne pourra être réélu qu'après une attente de deux ans. Il existait aussi un procureur de la commune, élu dans les mêmes conditions que le maire, chargé de requérir l'exécution des lois. Le corps municipal pouvait siéger en tribunal de simple police : dans ce cas, le procureur syndic remplissait les fonctions d'accusateur public. Il avait, par ailleurs, voix consultative dans toutes les affaires.

Cette organisation fonctionna jusqu'en 1795. Pendant la Terreur, les conseils municipaux comme les districts se montrèrent les organes actifs du gouvernement révolutionnaire, aussi la constitution de l'an III les supprima-t-elle et ne laissa, dans chaque commune rurale, qu'un agent municipal avec son adjoint.

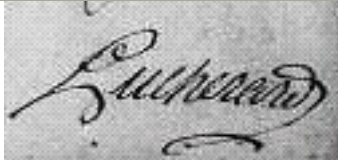
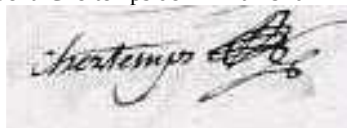
Les premières élections municipales eurent lieu en février 1790. Le maire fut ensuite immédiatement installé après le grand rite de la prestation de serment.. La « maison commune » ou « mairie » n'existe pas vraiment encore dans les villages et il faudra attendre 1884 pour qu'elle soit obligatoire. Le lieu de réunion et de délibération du conseil municipal est le plus souvent l'auberge.

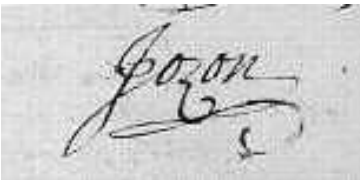
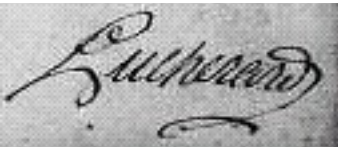
Le premier renouvellement des municipalités eu lieu en novembre 1791. Le second a lieu en novembre 1792, le suffrage universel est désormais la règle.. C'est lui qui lit les textes de loi, soit en chaire à l'église, juste avant la messe, soit devant la porte de l'église à la sortie de la messe. Ses rapports avec le curé se dégradent au moment de planter l'arbre de la liberté, celui-ci prenant bien souvent l'emplacement d'une croix.

Début 1795 (an III de la République), le renouvellement des municipalités suit la chute des conventionnels et l'arrivée des thermidoriens. Ces derniers, par la constitution qu'ils instaurent le 22 août (5 fructidor) de la même année, enlèvent toute influence des municipalités en les regroupant dans des municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participera à la municipalité cantonale. Les maires passent dorénavant sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales », les seconds étant élus par l'ensemble des hommes du canton. Le président des municipalités cantonales est assisté d'un « commissaire du Directoire », nommé par le pouvoir central.

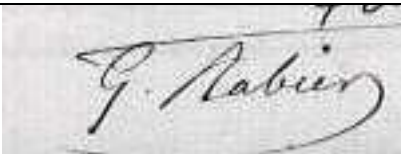
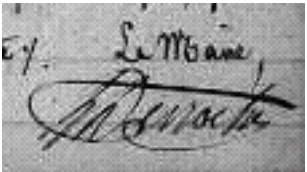
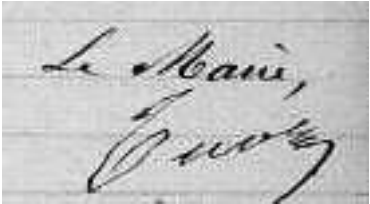
	<i>Agent municipal ou maire élu pour 2 ans</i>	<i>Officier municipal –ou conseillers municipaux 3 pour ;les petites communes</i>		
<i>Avant 1790</i>	Becquet Curé de 1776 à 1794 est chargé des registres paroissiaux		 Ou son Vicaire 	
<i>1790</i>	Pellegrin Maire			
<i>Élections 1791 1792</i>	Joseph Gauthier Maître d’école qui signe les registres			
<i>1792 et en 1793</i>	Julien Becquet continue à signer les registres en tant qu’officier public, membre du Conseil général de la commune			

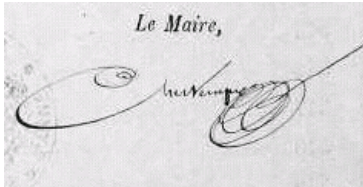
	Prénom(s) NOM	Dates où ils apparaissent sur les actes	Profession	Autres	Sources	Références, anecdotes	
1792 Proclamation de la République 1794 Le titre de maire disparaît il devient Président de l'Assemblée municipale.	Pierre Pellegrin	1793 1794		Actes signés	Blandy pages d’histoire direction J. CAPILLON et	Occupait l’hôtel Chennevières, place du Pleux, jardins et vignes s’étendaient jusqu’au carrefour du Blanduzel	
	Maire			Pierre Desorme, (décédé le 9 vendémiaire an 9) Chertemps, Laforge, Berjonval et Chapelain Officiers municipaux			Accompagne pour l’Inventaire des biens de la maison de charité en décision d’un arrêté du Conseil du district de Melun
	procureur			Duparquet Procureur			
	Signe pour clore les actes paroissiaux tenus par le curé Becquet le 16 décembre 1792			Lafarge Agent			
				Julien Becquet officier public, continue à signer les actes de mariage et de baptême, membre du Conseil général de la commune (emprisonné du 11/11/1793 à fin mars 1794 ? décédé le 13 fructidor an 6			
			Joseph Gautier signe les décès		Archives en ligne		
					Documents de H Hanneton		

1795 Constitution de l'an III		17 brumaire an IV (8 novembre 1795)		André Guinot Sadron adjoint			
1796	Pierre PELLEGRIN Agent municipal	28 Floréal an IV (17 mai 1796)		Pierre Sadron Le Jeune	En 1795 le presbytère avait été racheté par JB Jozon, métayer de la ferme du château		
1797	Pierre SADRON LEJEUNE Agent municipal	1 ^{er} germinal an V (21 mars 1797)		Antoine Hucherard			
1798	Marie JOZON Agent municipal	1 ^{er} germinal an VI (21 mars 1798)		Antoine Hucherard Pierre Etienne Bocquet agent municipal			
		Jusqu'en 1802	Agent municipal	HUCHERARD Antoine	Archives municipales		
				CHERTEMPS Maurice Maire provisoire 23 floréal an VIII	Archives municipales	On trouve aux archives un inventaire des familles Chertan devenu Chertemps de 1741 à 1810	
Jusqu'à cette date, les actes sont signés alternativement par tous ces agents et officiers municipaux							
Pour la période 1793 - 1848, les noms ont été relevés dans les actes de mariage, à la date d'apparition dans les registres.							

	Prénom(s) NOM	Années de Mandat	Profession	Adjoint	Sources	Anecdotes	Références	
1800 : le titre de Maire réapparaît	Jean Baptiste JOZON Maire Décédé le 12 juillet 1842	30 floréal an VII (20 mai 1800)	Propriétaire Cultivateur	Maurice Chertemps	Archives			
1804 Premier Empire								
1814 Restauration (Bourbon)		-		Antoine Hucherard	Archives municipales			
		6 Messidor An VIII juin1821		Antoine Hucherard				
	Charles Alexandre MORISSET	3 juillet 1821 1825	Propriétaire	Antoine Hucherard	Recensements			
1830 Monarchie de Juillet (Bourbons Orléans)	HUCHERARD Antoine Décédé le 10/12/1832	08/09/1825 après le 9/9/1831	Cultivateur puis Propriétaire	Charles Morisset Fils né en 1897	Recensements militaires et actes d'état civil			

1848 IIème République	COUTURON Antoine Louis	09/04/1848-	Propriétaire	Pierre Vincent BEAUGELET	Recensements militaires et actes d'état civil	
1852 Second Empire	COUTURON Antoine Louis	Juillet 1852		Pierre Vincent BEAUGELET		
1852	COUTURON Antoine Louis Décédé le 16 novembre 1855 à 69 ans	4 novembre 1852 à 1855		DESHAYES Jean Baptiste	Recensements militaires et actes d'état civil	
1855	DESHAYES Jean Baptiste Adjoint	1855	Propriétaire		Délégué faisant fonction de maire	
1856	LAURENT Jean Jacques	Janv. 1856-janv 1862	Notaire	DESHAYES Jean Baptiste	 Dissolution du Conseil municipal signé Napoléon Empereur le 29 août 1857 ; commission nommée par le préfet jusqu'au renouvellement quinquennal Opposition du premier adjoint,t au maire	
1860	LAURENT Jean Jacques			Décès de BLAQUE Maurice (3 avril 1859) et de DELAFORGE Denis, démission de TAILLANDIER Conseiller à la cour de cassation en 1857		

Décembre 1861	RABIER Georges Eléonore Frédéric	Janv. 1862-Oct 14/10/1865	cultivateur	Recensements militaires et actes d'état civil	Habitait Bouisy	
	DESROCHES Louis René (Engelbert) Décédé le 31/12/1894 à 85ans	19 octobre 1865		Hyacinthe BEAUGELET	Recensements militaires et actes d'état civil	
		23 décembre 1866	Jean Edme HEBERT	Maurice BLAQUE		
1871 IIIème République				LUIGI Jean Adjoint du 31 décembre 1861 au 11 octobre 1865		
1876	LUIGGI Jean	Elu le 8/10/1876 Démissionnaire 17 novembre 1877	Docteur en médecine	CHERTEMPS Henri Pompée n é le 8/2/1825 Adjoint DEPUIS 1871	Chevalier de la légion d'honneur	
21 janvier 1878	TUOT Pierre Charles	Né le 22 août 1812 Démission acceptée le 21 mars 1887, puis il a retiré sa démission	Officier supérieur retraité	DENEUCHATEL Auguste Charles Propriétaire Démission acceptée le 1 ^{er} octobre 1880 23janvier 1881 CHERTEMPS Henri Adjoint, remplacement du maire	Chevalier de la légion d'honneur 1883 achat du château aux héritiers Choiseul Praslin et don à la commune	  30/12/1883 Blandy prend le nom de Blandy-les-Tours (délibération municipale)

20 mai 1888	BLAQUE Maurice Démission acceptée le 30/5/1888	Né le 29 septembre 1838	Propriétaire	BLANCHARD Henri né le 20 mars ou mai 1898 erreur du registre Cultivateur Démission le 30 mai 88		
10 juin 1888	CHERTEMPS Henri Pompée	Né le 15 mai 1838	Géomètre	DUPARQUET Laurent Emile né le 25 octobre 1844 Entrepreneur de maçonnerie		 Démission de TUOT en 1898 du Conseil Municipal
7 juin 1909	MERCIER Arthur Jules	Né le 27 aout 1848	Notaire	Laurent Duparquet		
19 mai 1912	CHERRIER	1910		Marie Alphonse CAILLEUX Né le 22/11/1879		

22 mars 1914	CAILLEUX Marie Alphonse		Fermier	MARANT Alfred Vincent né le 23 janv. 1858 rentier	actes d'état civil		
10 décembre 1919	CAILLEUX Marie Alphonse			FASSIER Ernest Edouard Né le 2/3/1865 maçon	Caillaux fermier		
17 mai 1925 réélu	CAILLEUX Marie Alphonse réélu <i>Maire 1935-1956</i>			FASSIER Ernest Edouard réélu			
19 mai 1929 réélu	CAILLEUX Marie Alphonse réélu			FASSIER Ernest Edouard réélu			
19 mai 1935 réélu	CAILLEUX Marie Alphonse réélu			FASSIER Ernest Edouard réélu			
Jusqu'en 1956	CAILLEUX Marie Alphonse réélu						
1940 <i>Etat Français</i> 1944 <i>Gouvernement provisoire</i> 1947 <i>IVème République</i>	CAILLEUX Alphonse Décédé le 20/11/1956			En 1945 Georges Géraldy			

1959 <i>Vème République</i>	GERALDY Georges	1957 21/3/1959-1970		A Massias	La mitrailleuse était dans le grenier	Décédé en fonction le 23/7/1970	
--------------------------------	-----------------	---------------------	--	-----------	--	---------------------------------------	---

	MASSIAS André intérim puis maire	03/1971 à 05/71		M Morvan		1909-1971	
	Jean METIER 2eme adjoint devient maire	18/06/1971 à 1977		M Morvan			
	Antoine GUELDRY	1977-1983		Roger Fontaine		1931-1990	
	Jean METIER	1983-1989	agriculteur	Roger Fontaine	-		
	Jean METIER	1989-1995		Roger Fontaine	-		
	Roger FONTAINE	16/6/1995-2001	Peintre en bâtiment	Denis Péron	-		
	Denis PERRON	2001-2008	Responsable d'exploitation		-		
	Éric CADIOU	mars 2008		Marc Pasquet	-		

M11513 11514 liste des maires 1876 1941
Sc 51045 51046 élections 1946
Après 1940 série W élections municipales et fichier M
Instrument de recherches élections municipales 1834 1939 Projet d'inventaire par MO Ducret
M Pichol Personnel communal nomination des maires élections
Annuaire statistiques de seine et marne

Elections 1945 SC51053
Elections blandy 1856 1859 M562

Maires de seine et marne 100J1345 et 1381
M14543 elect municipales chatelet 1935
M2025 elect munici 47 53
M10303 conseillers 1878 81
M10336 etat liste
SC28868 1953 59
100J357 cahier doléances de Blandy
MDZ221 Etat des lieux château en 1688

Notice historique AZ109
AZ 268

Etat des lieux az 4401
CHAPELLES DU CHATEAU AZ4657
Pierre gravée eglise Del ahayeAZ9118
AZ13827 Château remi noel
AZ14093 reed de l'ed 1841 mairie
AZ140103 sarcophages
AZ268 notice historique
az 425 corvisier château
REV690/2 almanach sens 1771
REV 690/2 Almanach de sens 1771

La naissance des communes

Les prémices des communes

La naissance des communes en France remonte au XI^{ème} siècle. Reconnue juridiquement et politiquement, la commune se dote dès le XII^{ème} siècle d'un "maire". C'est le représentant du domaine, celui qui administre le village pour le compte du seigneur. Selon l'époque, ou le lieu, on parle de pair, d'échevin ou de conseiller. Ce maire est chargé d'informer les citoyens des changements de régime, des élections et des nouvelles lois.

C'est ainsi que furent créées en 1787 les municipalités, ancêtres directs de nos communes. Ces municipalités étaient composées de membres de droit (le curé et le ou les seigneurs de la paroisse) et de membres élus. Le corps électoral était limité à ceux qui payaient au moins 10 livres d'impôts et la condition d'éligibilité était fixée à 30 livres.

1789, naissance des communes

La Révolution française marque un tournant : le statut des communes est alors fixé avec précision. En 1789, les décrets d'août et de novembre, puis celui de mars 1790 publiés par le nouveau pouvoir issu de la Révolution française abolissent le régime féodal et créent les communes à partir des communautés consulaires et des paroisses existantes.

En 1831, la Monarchie de Juillet instaure le suffrage censitaire : les conseils municipaux sont élus par les contribuables les plus imposés, ceux qui payaient au moins 10 livres d'impôt. Le maire est nommé parmi les membres du conseil.

La II^{ème} République, par le décret du 3 juillet 1848, définit que les maires sont désormais élus par les conseillers municipaux, eux-mêmes élus au suffrage universel. Les maires des villes de plus de 10 000 habitants continuent d'être nommés.

Avec le second Empire (1852, sous le régime du Prince- Président Louis-Napoléon Bonaparte), l'élection des conseillers municipaux est maintenue mais tous les maires sont à nouveau nommés soit par le chef de l'Etat soit par le Préfet.

La III^{ème} République s'installe progressivement et une loi transitoire du 14 avril 1871 décide que les maires seront élus par les conseils municipaux, exception faite des chefs-lieux et des villes de plus de 20 000 habitants où le maire reste nommé. Pendant les 10 années suivantes, le mode de désignation des maires évolue au gré des majorités.

1882, les statuts sont définis

Le 28 mars 1882, la grande loi sur l'organisation municipale, suivie des lois du 5 avril 1884 et du 6 juin 1895 établissent sont votées, les statuts administratifs définis. Dans chaque commune, le conseil municipal (organe délibérant) est élu pour 6 ans et désigne par vote la municipalité, c'est à dire le maire et ses adjoints.

Seule parenthèse à ce jour : le régime de Vichy qui avait rétabli la nomination des maires et des conseillers municipaux. Une parenthèse qui se referme en 1944.

Depuis plus de deux cent dix ans, le mode de scrutin comme la durée des mandats des élus ont varié et le découpage administratif de notre pays a évolué.